

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produits de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODITEC Sàrl

24, rue Joseph-Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 ILLKIRCH

Téléphone : +33 (0)3 88 55 29 40

E-mail : info.soditec@metaflux.fr - Internet : www.metaflux.fr

Contact pour informations : Tél : ++ 33 (0)3 88 55 29 40

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information - I.N.F.S.) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 1B ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Provoque des brûlures.

C ; R 34

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (SGH05) · Environnement (SGH09)

Mot signal

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1

Consignes en cas de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de sécurité

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

P405
contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; Numéro CE : 270-325-2; N°CAS : 68424-85-1

Poids : 10 - 25 %

Classification 67/548/CEE : N ; R50 C ; R34 Xn ; R21/22

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H311 Skin Corr. 1B ; H314 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Azote. Couverture pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel.

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 8B

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

En cas d'éclaboussures selon la DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Durée de résistance à la rupture

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point de solidification : (1013 hPa) ca. 0 °C

Température d'ébullition/plage d'ébullition : (1013 hPa) Aucune donnée disponible

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

Point éclair :				négligeable
Seuil minimal d'explosion :				négligeable
Seuil maximal d'explosion :				négligeable
Pression de la vapeur :	(50 °C)			négligeable
Densité :	(20 °C)	ca.		0,98 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)			non applicable
Valeur pH :				
Valeur pH :	(20 °C / 100 g/l)	ca.		6 - 8,5
Teneur en COV maximale (DE) :				0 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :				0 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	398 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	800 - 1420 mg/kg

11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,85 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

Paramètre :	EC50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce :	Daphnie
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,02 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	IC50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce :	Algues
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	0,03 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Toxicité bactérielle	
Paramètre :	EC50 (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	11 mg/l
Temps d'exposition :	0,5 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

Code des déchets produit

20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible, les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

13.2 Informations complémentaires

These codes are assigned based upon the most common uses for this material and may not reflect contaminants resulting from actual use.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES)

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n°(code Kemler) : 80
Code de restriction concernant les tunnels : E
Réglementations particulières : LQ 7 · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : LQ 51 · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

15 - 30 % agents de surface cationiques désinfectants

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe VbF : -

Numéro d'enregistrement selon le décret de déclaration des biocides

-

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage - 07. Informations sur l'entreposage commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-38 ELIMINATEUR D'ALGUES
Date d'exécution : 26.11.2014
Date d'édition : 13.04.2015

Version : 1.0.0

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

AOX: adsorbable organohalogenes

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Classification Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EAK / AVV: europäischer Abfallschlüsselkatalog (european waste catalogue)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

RCP: reciprocal calculation procedure

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

TRGS: Technische Regel für den Umgang mit Gefahrstoffen

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten

VOC: volatile organic compound

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe

WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazardous class)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV: GESTIS-Stoffdatenbank

ECHA: Classification And Labelling Inventory

ECHA: Registered Substances

ECHA: Registered Substances

EC_Safety Data Sheet of Suppliers

ESIS: European Chemical Substances Information System

GDL: Gefahrstoffdatenbank der Länder

UBA Rigoletto: Wassergefährdende Stoffe

16.4 <> Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.5 <> Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 <> Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.